

Motion du conseil d'administration

du 31 janvier 2020

Votée à l'unanimité

Le conseil d'administration de l'université Sorbonne Paris Nord (ex Paris 13) déclare son opposition aux orientations qui s'annoncent dans le cadre de la loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) et à ses conséquences sur les retraites.

Le conseil d'administration de l'université Sorbonne Paris Nord (ex Paris 13) affirme s'opposer :

- À l'accroissement de la précarité pour tous les personnels (BIATSS, chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA) particulièrement pour les jeunes collègues. Les projets de développement de nouveaux contrats précaires mettent en danger les personnels de l'ESR ainsi que leur capacité à assurer leurs missions de service public d'enseignement supérieur et de recherche, qui requièrent du temps et de la stabilité ;
- À la généralisation de la recherche à des logiques de financement par appels à projets, qui limitent l'autonomie de la recherche ;
- À la remise en cause du statut des enseignants-chercheurs, la disparition de la référence aux 192 heures équivalent de travaux dirigés, la modulation des services sans l'accord de l'intéressé, l'extinction programmée du corps des maîtres de conférences remplacé par des formes de contractualisation, la suppression de la qualification par le CNU.